

Moudon, le 18 décembre 2023

**EXTRAIT**

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon  
Séance du 12 décembre 2023  
Présidence : Gzim Rama

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 50/23

**Demande d'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle 1096 en faveur de Moudon Energies SA**

- vu le préavis de la Municipalité No 50/23 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

1. autorise la Municipalité à constituer un droit distinct et permanent de superficie dd'une surface de quelque 1'200 m2 en faveur de Moudon Energies SA sur la parcelle 1096, pour la construction d'une centrale de chauffage à distance au bois,
2. fixe dans l'acte de droit de superficie :
  - la durée du DDP, soit cinquante ans (50 ans),
  - la redevance de CHF 7.- par m2 et par année au minimum, indexée à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) chaque année,
3. assortit la signature de l'acte prévu sous chiffre 1 ci-dessus de la condition de l'obtention préalable par Moudon Energies SA, d'un permis de construire entré en force et exécutoire,
4. donne un accord à la Municipalité pour réviser le périmètre du droit de superficie distinct et permanent accordé à la Société coopérative Bois-énergie Jorat Broye sur la parcelle 1096.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2023.

**BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Président :**

**La Secrétaire :**

  
**Gzim Rama**

  
**Nicole Wyler**

